



BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION – au 1^{er} juillet 2019

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat :

De 0 à 50 000 €	20%
De 50 001 à 70 000 €	15%
De 70 001 à 200 000€.....	8%
Au-delà de 200 001 €	5%
Honoraires vente terrain	10%
Avis de valeur vénale	200€ HT

BAREME D'HONORAIRES ADMINISTRATION DE BIENS – 2019

➤ **Honoraires de location (conformément à la loi Alur) :**

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	10€ TTC du m2
Etat des lieux Entrée ou/et sortie	3€ TTC du m2
Avis de valeur locative.....	200 € HT

Les honoraires de location sont à la charge du propriétaire et du locataire, hors frais d'état des lieux de sortie qui sont exclusivement à la charge du bailleur.

➤ **Pour les locaux commerciaux :**

Rédaction de bail commercial.....	400 € HT
-----------------------------------	----------

Honoraires pour la location commerciale

A la charge du preneur ou du bailleur selon les termes du bail.....15% HT du loyer annuel

➤ **Honoraires de gestion : (calculés sur les encaissement mensuels) :**

Pour la gestion simple	6% HT
Pour la gestion avec assurances loyers impayés	+ 3.2 % TTC
(sur les sommes garanties)	